

21 novembre 2011

Conseil municipal

Séance ordinaire du 21 novembre 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 21 novembre 2011, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents madame la conseillère Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Gaétan Gagnon, Alain Laplante, Stéphane Legrand, Alain Paradis, Germain Poissant et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur Gilles Dolbec, maire, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (L.R.Q. c.C-19).

Monsieur Philippe Lasnier, conseiller, est absent.
Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Madame Lise Bigonnesse, greffière adjointe, est présente.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 35

ORDRE DU JOUR

No 2011-11-0640

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en retirant toutefois l'item suivant :

13.6 Demande à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu de modifier son schéma d'aménagement et de développement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Alain Laplante quitte son siège de conseiller.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Remerciements pour l'exécution de travaux de construction d'un chalet au parc Marquis-De Montcalm.
- Aménagement et déneigement d'une voie piétonnière située entre les rues Saint-Jacques et Bousquet.
- Qualité du service de transport adapté ainsi que la demande de réadmission d'un usager.
- Suggestion pour renflouement du fonds du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
- Fauchage d'herbes hautes autour de l'aréna Marcel-Larocque.
- Sommes investies par la Ville pour la revitalisation du site de l'ancienne usine « Singer ». On mentionne également les retombées que les nouvelles constructions apporteront à la municipalité à compter de l'exercice financier 2018.
- Problème d'accumulation d'eau sur le boulevard Industriel.
- Avancement des procédures concernant l'adoption de la Loi d'intérêt privé par l'Assemblée nationale incluant des pourparlers avec le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- Demande pour la réception d'un bilan des acquisitions faites à ce jour concernant le plan de conservation incluant la valeur des immeubles acquis selon le rôle d'évaluation.
- L'intention de la municipalité concernant l'avenir de la police municipale suite à une modification apportée à la Loi sur la Police.
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville d'un communiqué de presse concernant le départ de deux (2) membres du conseil des réunions du comité plénier.

- - - -

21 novembre 2011

Monsieur le conseiller Alain Laplante reprend son siège de conseiller dans la salle des délibérations.

PROCÈS-VERBAUX

No 2011-11-0641

Adoption du procès-verbal de la séance de la séance ordinaire du 7 novembre 2011

CONSIDÉRANT que certains membres du conseil n'ont pas reçu, dans le délai imparti par l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 novembre 2011 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

De reporter l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 à la séance du 5 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

--- --

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2011-11-0642

Désignation du maire suppléant

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

Que monsieur le conseiller Yvan Berthelot soit par la présente désigné à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2012.

Amendement à la proposition principale

Monsieur le conseiller Justin Bessette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Laplante, propose monsieur Germain Poissant au poste de maire suppléant.

Monsieur Poissant refuse.

Nouvel amendement à la proposition principale

21 novembre 2011

Monsieur le conseiller Alain Laplante, appuyé par monsieur Justin Bessette, propose monsieur Stéphane Legrand au poste de maire suppléant.

Monsieur Legrand refuse.

Un vote sur la proposition principale est tenu.

Madame et messieurs les conseillers suivants votent pour cette proposition:

Yvan Berthelot
Alain Paradis
Christiane Marcoux
Marco Savard
Stéphane Legrand
Germain Poissant
Jean Fontaine
Gaétan Gagnon
Robert Cantin

Messieurs les conseillers suivants votent contre cette proposition.

Justin Bessette
Alain Laplante

La proposition principale est adoptée.

ADOPTÉE

- - - -

No 2011-11-0643

Résolution relative à la hausse des frais de scolarité

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec projette une hausse des frais de scolarité de façon graduelle au cours des prochaines années ;

CONSIDÉRANT que la hausse proposée s'établit à 325 \$ par année à compter du trimestre d'automne 2012 et ce pour les cinq (5) années suivantes, soit jusqu'à l'année scolaire 2016-2017 ;

CONSIDÉRANT les différents mouvements de protestation menés par les diverses associations étudiantes ;

CONSIDÉRANT que cette hausse des frais de scolarité, tel que proposée par le gouvernement du Québec, est susceptible de porter atteinte à l'accessibilité aux études universitaires et de nuire à la persévérance et à la réussite ;

21 novembre 2011

CONSIDÉRANT que, de l'avis du Conseil municipal, le maintien des frais de scolarité à leur niveau actuel n'est pas non plus la solution afin d'assurer la qualité de l'enseignement universitaire et de la recherche et le maintien de la valeur du diplôme universitaire québécois ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que, par la présente résolution, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu manifeste son accord avec une hausse graduelle des frais de scolarité pour études universitaires mais en l'échelonnant toutefois sur une période plus longue que la période de cinq (5) ans proposée par le gouvernement du Québec.

Que, en regard de cette hausse des frais de scolarité, le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures visant à ne pas pénaliser les étudiants plus démunis et à les encourager à poursuivre et réussir leurs études universitaires.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Line Beauchamps, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, ainsi qu'à madame Marie Bouillé, députée du comté d'Iberville, à monsieur Dave Turcotte, député du comté de Saint-Jean, à madame Chantal Denis, directrice générale du Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, ainsi qu'à monsieur Jonathan Buchanan, président de l'Association générale des étudiants et étudiantes du Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Monsieur le conseiller Alain Laplante vote contre cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2011-11-0644

Résolution relative à la maison de l'organisme « 5^e Groupe scout Saint-Jean-sur-Richelieu »

CONSIDÉRANT que le bâtiment utilisé par le « 5^e Groupe scout Saint-Jean-sur-Richelieu » est dans un état tel qu'il nécessite d'importants travaux de rénovation ;

CONSIDÉRANT que pour pourvoir au financement de ces travaux, cet organisme a posé sa candidature au concours national « Fonds communautaire Aviva », ce qui lui permettrait de remporter une mise de fonds de 150 000 \$ cette fin ;

CONSIDÉRANT que pour poursuivre sa démarche le « 5^e Groupe scout Saint-Jean-sur-Richelieu » doit démontrer

21 novembre 2011

concrètement l'appui et l'engagement de la Ville dans la réalisation de son projet ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : à l'unanimité

Que, advenant le cas où le « 5^e Groupe scout Saint-Jean-sur-Richelieu » obtienne un soutien financier du « Fonds communautaire Aviva » pour financer les travaux de rénovation du bâtiment situé sur la rue Towner qu'occupe cet organisme, la Ville manifeste, par la présente résolution, son intention de lui céder cette propriété, le tout aux conditions qui devront être déterminées en accord avec les deux parties impliquées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

FINANCES MUNICIPALES

Discours de monsieur maire sur la situation financière

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et plusieurs de ses citoyens viennent de vivre une année très difficile en raison des inondations historiques du printemps dernier. Nos citoyens touchés ont été fort courageux alors que nos employés municipaux ont fait preuve d'un grand dévouement.

Il est évident que les événements du dernier printemps ont un impact sur notre situation financière mais rien de comparable avec ce que nos citoyens ont vécu et vivent toujours dans certains cas.

Évidemment, d'autres éléments ont un impact sur notre situation financière. On peut penser à la situation économique en général mais malgré les projections à la baisse de l'an passé, Saint-Jean-sur-Richelieu tire bien son épingle du jeu.

Le développement domiciliaire a augmenté par rapport à l'année précédente. Notre stratégie pour maximiser l'utilisation des terrains vacants en zone urbanisée tout en ralentissant l'étalement porte fruit. Nous sommes cependant loin des années fastes de la dernière décennie.

Alors que le développement industriel semble plutôt stable, le marché commercial a pris de la vigueur. Je peux citer la construction de centres de rénovation, de concessionnaires

21 novembre 2011

automobiles, d'un restaurant haut de gamme dans le Vieux-Saint-Jean ainsi que le volet commercial du site de la Singer.

Il va sans dire que le projet de la Singer donne une image dynamique et positive de notre vitalité économique. D'ailleurs, des décisions difficiles prises par le conseil municipal au cours des dernières années, comme dans le dossier Singer, commencent à rapporter des dividendes.

Le principal promoteur choisi, le Groupe Maurice, donne raison à la Ville. Cette entreprise fait preuve de sérieux, de professionnalisme et de respect de l'histoire tout en honorant ses engagements.

C'est en redéveloppant nos anciens secteurs industriels, à l'aide d'investisseurs sérieux que nous pourrions dynamiser nos vieux quartiers.

Par ailleurs, la réhabilitation de nos infrastructures a une incidence sur notre situation financière. Nous n'avons pas véritablement le choix.

En effet, la problématique des refoulements d'égouts est toujours un défi, surtout avec la multiplication de phénomènes naturels que nous connaissons. Nos réseaux sont conçus pour répondre aux normes mais avec les changements climatiques, nous constatons des récurrences d'apport de pluie abondante.

Les programmes de subventions viennent alléger la charge fiscale des contribuables, mais nous obligent quelquefois à bousculer notre calendrier de travaux, ce qui a un impact sur notre cadre financier. Il va sans dire qu'il est cependant plus stratégique de mettre les bouchées doubles pour ne pas laisser filer ces subventions. C'est une des raisons pour lesquelles il y aura beaucoup de travaux dans le Vieux-Saint-Jean au cours des prochaines années.

Tout en s'inscrivant dans le vaste projet de revitalisation du Vieux-Saint-Jean, ces travaux sont prioritaires et répondent aux critères d'admissibilité pour les subventions.

Le déficit de la caisse de retraite des employés municipaux a un impact significatif sur notre situation financière. Comme vous le savez, nous ne sommes pas les seuls à vivre cette situation. Au 31 décembre 2010, l'évaluation actuarielle de la caisse révélait un déficit technique de plus de 20,3 millions de dollars.

Malgré plusieurs représentations auprès des instances publiques, ce fardeau repose toujours sur les épaules des municipalités. Nous attendons toujours les outils requis pour faire face à cette situation anormale. C'est la raison pour laquelle nous appuyons l'Union des municipalités du Québec dans ses démarches.

21 novembre 2011

La situation financière de la Ville demeure un enjeu important pour tous. Nous avons un cadre financier très rigoureux qui nous permet de faire face à une forme de décroissance.

La présentation du rapport sur la situation financière de la Ville est un exercice annuel prévu dans la Loi des cités et villes et précède d'au moins quatre semaines l'adoption des prévisions budgétaires pour l'an prochain qui se fera le lundi 19 décembre.

Je vous dresserai donc un tableau sommaire de ce qu'a été notre passé récent, de la situation actuelle à quelques semaines de la fin de l'année et à quoi l'on peut s'attendre pour 2012.

Cet exercice nous permet de faire un bilan de nos actions récentes, de bien définir notre futur tout en se fixant des objectifs précis. La loi prévoit aussi que je soumette les salaires de vos élus et que je dépose la liste des principaux contrats que la Ville a conclus pour l'achat de biens et services au cours de la dernière année.

La préparation budgétaire est entamée depuis plusieurs mois déjà et les directeurs de service ont rapidement été mis à contribution dans le processus afin de rationaliser davantage. Les membres du comité des finances et nos gestionnaires ont donné leurs grandes orientations afin de préparer un budget qui respecte la capacité de payer des contribuables. Tous les postes budgétaires ont été décortiqués pour tenter de dégager une marge de manœuvre afin de faire face à des dépenses incontournables et des imprévus comme les inondations.

L'ensemble des pistes de solutions a été étudié dont l'évolution de la dette, les coûts des services municipaux, les stratégies de développement et le suivi du programme triennal d'immobilisations.

En 2009, nous nous sommes dotés d'un cadre financier afin de contrôler nos investissements. Cet outil nous permet d'assurer une gestion rigoureuse des finances publiques, de stabiliser le budget d'opération tout en nous permettant de réaliser de nombreux projets.

Notre lutte aux refoulements d'égouts se poursuivra en 2012. Les sommes nécessaires sont donc prévues au programme d'investissements. Nous réaliserons les travaux de la phase 4 dans le quartier Saint-Gérard sur la rue Saint-Michel, entre Dorchester et Normandie.

Le vaste chantier de revitalisation du Vieux-Saint-Jean prendra véritablement son envol avec des changements majeurs à la circulation et les travaux de réaménagement des entrées nord et sud. Nous profiterons de certaines subventions afin de financer, en très grande partie, ces travaux.

Par ailleurs, les travaux d'urbanisation du boulevard Saint-Luc devraient s'amorcer en 2012 alors que le prolongement de la rue

21 novembre 2011

des Colibris sera réalisé. Par ailleurs, nous sommes dans l'attente d'une réponse concernant notre demande de subvention dans le dossier du complexe sportif. Si la réponse est positive, les travaux pourraient commencer en 2012. Comme on le sait, cette nouvelle infrastructure sportive sera érigée sur la rue des Colibris.

L'acquisition de terrains boisés et de milieux naturels inclus dans le plan de conservation se poursuivra en 2012. Nous avons adopté un règlement d'emprunt à cet effet et nous continuons nos représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir des leviers financiers afin de procéder à ces acquisitions dans le respect de la capacité de payer de nos citoyens.

Soyez sans crainte, nous serons en mesure de réaliser la plupart de ces projets puisqu'ils respectent notre cadre financier.

Pour l'année 2010, nous avons dégagé un surplus de 2 359 406\$ millions de dollars, soit 1,7% de notre budget, qui est attribuable à la rationalisation et au retour d'une somme de 575 000\$ provenant de l'Office municipal d'habitation. Par ailleurs, de cette somme, nous avons injecté 360 000\$ dans un projet de logements sociaux.

Les tableaux ci-joints indiquent quelques détails tirés des états financiers que le conseil a adoptés en avril dernier, la rémunération des élus et les indicateurs de gestion.

Les dépenses de fonctionnement se chiffraient à plus de 131,4 M\$. Notons que les indicateurs de gestion nous permettent de faire une auto-évaluation et d'amorcer sur une base continue des décisions prises en fonction des services que nous avons choisis d'offrir à nos citoyens.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010 DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	
REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2010	
REVENUS	158 761 623 \$
DÉPENSES ET AFFECTATIONS	137 182 406 \$
RÉSULTATS (surplus de l'exercice)	2 359 406 \$
SURPLUS ACCUMULÉ	15 903 908 \$
SURPLUS NON AFFECTÉ	2 829 126 \$
SURPLUS AFFECTÉ	13 074 782 \$

FONDS DE ROULEMENT	
CAPITAL AUTORISÉ AU 31-12-09	11 000 000 \$
FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX	
CAPITAL DISPONIBLE AU 31-12-09	1 113 541 \$

21 novembre 2011

FONDS RÉSERVÉS (Soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés)	
MONTANT RÉSERVÉ POUR LE SERVICE DE LA DETTE	0 \$
MONTANT NON RÉSERVÉ	596 530 \$
STRUCTURE DE LA DETTE	
ENDETTEMENT LONG TERME	158 515 031 \$
RATIO D'ENDETTEMENT/RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	2,0%
SERVICE DE LA DETTE	23 054 530 \$
RATIO SERVICE DE LA DETTE/DÉPENSES TOTALES	18,11%

SALAIRE DES ÉLUS 2010							
NOM	SALAIRE 2010	ALLOCATION DÉPENSE	PRIME MAIRE SUPPL.	JETONS DE PRÉSENCE	INDEMNITÉ DÉPART	PRIME DE REMPLAC.	TOTAL
BERTHELOT, YVAN	23 844,60 \$	11 922,56 \$	8 771,85 \$	2 111,02 \$		1 375,64 \$	48 025,67 \$
BESSETTE JUSTIN	23 844,60 \$	11 922,56 \$					35 767,16 \$
CANTIN ROBERT	23 844,60 \$	11 922,56 \$					35 767,16 \$
DOLBEC GILLES	95 373,96 \$	14 759,16 \$					110 133,12 \$
FONTAINE JEAN	23 844,60 \$	11 922,56 \$					35 767,16 \$
GAGNON GAETAN	23 844,60 \$	11 922,56 \$					35 767,16 \$
GAUTHIER MICHEL					862,12 \$		862,12 \$
LAMOUREUX JEAN					861,50 \$		861,50 \$
LAPLANTE ALAIN	23 844,60 \$	11 922,56 \$					35 767,16 \$
LASNIER, PHILIPPE	23 844,60 \$	11 922,56 \$		2 425,12 \$			38 192,28 \$
LEGRAND STÉPHANE	23 844,60 \$	11 922,56 \$		2 757,93 \$			38 525,09 \$
MARCOUX CHRISTIANE	23 844,60 \$	11 922,56 \$		2 550,56 \$			38 317,72 \$
PARADIS ALAIN	23 844,60 \$	11 922,56 \$					35 767,16 \$
POISSANT, GERMAIN	23 844,60 \$	11 922,56 \$					35 767,16 \$
POWER MICHELLE					947,75 \$		947,75 \$
SAVARD MARCO	23 844,60 \$	11 922,56 \$					35 767,16 \$
TOTAL	381 509,16 \$	157 829,88 \$	8 771,85 \$	9 844,63 \$	2 671,37 \$	1 375,64 \$	562 002,53 \$

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION OBLIGATOIRES 2010

	2008	2009	2010
TRANSPORT ROUTIER			
Voirie municipale			
Coût de la voirie municipale par km de voie (a) 1	2 442 \$	2 629 \$	3 750 \$
	2008	2009	2010
Enlèvement de la neige			
Coût de l'enlèvement de la neige par km de voie (a) 3	4 099 \$	4 330 \$	6 641 \$
Coût de l'enlèvement de la neige par km de voie (b) 4	4 099 \$	4 330 \$	6 641 \$

21 novembre 2011

HYGIÈNE DU MILIEU

Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution

Nombre de bris par 100 km de conduite	5	36,2438	30,3095	29,4732
Coût de distribution par km de conduite (a)	6	5 914 \$	6 055 \$	6 336 \$
Coût de distribution par km de conduite (b)	7	9 918 \$	9 953 \$	9 326 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par m ³ d'eau (a)	8	0,19 \$	0,17 \$	0,12 \$
Coût d'approvisionnement et de traitement par m ³ d'eau (b)	9	0,26 \$	0,22 \$	0,16 \$
Coût de distribution par m ³ d'eau (a)	10	0,18 \$	0,18 \$	0,15 \$
Coût de distribution par m ³ d'eau (b)	11	0,31 \$	0,29 \$	0,22 \$

Traitement des eaux usées et réseaux d'égout

Coût du traitement par m ³ d'eaux usées (a)	12	0,16 \$	0,14 \$	0,13 \$
Coût du traitement par m ³ d'eaux usées (b)	13	0,27 \$	0,25 \$	0,24 \$
Coût des réseaux d'égout par km de conduite (a)	14	1 194 \$	2 038 \$	2 203 \$
Coût des réseaux d'égout par km de conduite (b)	15	5 776 \$	6 722 \$	6 681 \$

SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE

Pourcentage du service de la dette	16	18,01 %	17,70 %	17,09 %
Pourcentage d'endettement	17	38,84 %	41,34 %	38,88 %

RESSOURCES HUMAINES

Pourcentage du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	18	2,00 %	1,81 %	2,02 %
Effort de formation par employé	19	21,65 h	22,60 h	21,49 h
Durée moyenne des lésions professionnelles	20	109,03 h	156,40 h	98,29 h
Taux de départs potentiels à la retraite	21	30,71 %	26,20 %	22,37 %

(a) Charges avant amortissement

(b) Charges

L'année 2011 se terminera vraisemblablement, si aucune circonstance particulière ne se déclare d'ici le 31 décembre prochain, par un léger surplus de 300 000\$. Ce surplus est très inférieur aux années passées en raison des dépenses liées aux inondations que la Ville doit assumer qui sont estimées à 1,4 M\$, aux coûts excédentaires de décontamination du terrain de la Hart Battery et de la portion de remboursement de la caisse de retraite.

Dès le début juillet, la Ville a aussi pris les moyens pour limiter, dans l'ensemble de ses services, les dépenses de fonctionnement 2011 afin d'absorber ce qui aurait pu générer un déficit important.

Nous avons tout de même encaissé des revenus supplémentaires provenant des taxes foncières, des arrérages de taxes ainsi que de la vente d'un terrain et d'un immeuble.

Le marché immobilier, quoique stable, a encore un impact positif sur nos finances. Le nombre et la valeur des transactions immobilières ont une influence sur nos revenus.

Au milieu du mois de septembre, le Service de l'urbanisme nous rapportait 586 unités de logements construites depuis le début de l'année 2011, ce qui constitue une hausse de 50 % par

21 novembre 2011

rapport à 2010. Au niveau commercial, industriel et institutionnel, nous notons une hausse de 63%.

À l'interne, nous nous sommes préparés aux prochaines négociations avec tous nos groupes d'employés et nous avons sensibilisé les représentants syndicaux aux problèmes majeurs du financement de la caisse de retraite et des assurances collectives. Il y a eu quelques changements dans notre organigramme. Nous avons procédé à l'embauche de nouveaux directeurs à l'urbanisme, aux finances et aux loisirs. Il est important de préciser que ces embauches viennent combler des départs.

Par ailleurs, nous avons ajouté un directeur général adjoint. Nous sommes revenus au concept des deux adjoints à la direction générale comme c'était le cas au début du regroupement municipal.

À quelques semaines de l'adoption du budget, nous avons amorcé notre réflexion afin de faire les meilleurs choix. Saint-Jean-sur-Richelieu doit continuer à offrir des services de qualité à ses citoyens et doit aussi continuer de progresser. Nous avons des dépenses incompressibles dont certaines résultent des choix que nous avons faits dans les années antérieures.

Je fais référence, par exemple, à la réhabilitation des infrastructures. Cependant d'autres dépenses sont incontournables et hors de notre contrôle comme les inondations et le déficit de la caisse de retraite des employés municipaux. On peut penser également à la hausse des coûts de l'essence et de la TVQ.

À ce stade-ci, je peux vous confirmer que nos efforts de rationalisation portent fruits. Au moment présent, en fonction de l'avancement des travaux budgétaires, nous pouvons prévoir une légère hausse du compte de taxes.

Je tiens à remercier nos employés pour leur détermination, leur persévérance et leur grande flexibilité. Je remercie également les membres du comité des finances, le personnel du Service des finances et de la Direction générale ainsi que tous les membres du conseil municipal pour leur bon travail.

Gilles Dolbec,
Maire

- - - -

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

No 2011-11-0645

21 novembre 2011

Appel d'offres – SA-698-AD-11 – Travaux de réaménagement de l'entrée sud du centre-ville – (ING-753-2011-016)

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public la Ville a reçu des soumissions pour les services professionnels de confection des plans et devis relatifs aux travaux de réaménagement de l'entrée sud du centre-ville ;

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été analysées selon les critères établis à la grille d'évaluation et de pondération, telle qu'autorisée par la Direction générale ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Cegertec Experts-conseils inc. », le contrat pour réaliser les services professionnels de confection des plans et devis relatifs aux travaux de réaménagement de l'entrée sud du centre-ville, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet (SA-698-AD-11) et aux coûts unitaires indiqués dans la soumission, pour un montant total approximatif de 129 302,29 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds du règlement d'emprunt n° 1038 de la Ville, au poste comptable 22-310-38-400.

Messieurs les conseillers Gaétan Gagnon et Justin Bessette votent contre cette proposition.

ADOPTÉE

— — — —

TOPONYMIE ET CIRCULATION

No 2011-11-0646

Signalisation relative aux traverses de motoneiges et de véhicules tous terrains

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications aux traverses de motoneiges et de véhicules tous terrains déterminées par les résolutions n^{os} 2009-12-0676 et 2011-02-0072 adoptées par le Conseil municipal les 7 décembre 2009 et 21 février 2011 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que l'annexe « A » de la résolution n° 2009-12-0676 adoptée par le Conseil municipal le 7 décembre 2009 soit

21 novembre 2011

remplacée par l'annexe « A » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Conseil municipal autorise la pose de panneaux de traverses de motoneiges et de véhicules tous terrains aux endroits énumérés dans la liste jointe en annexe « A ».

Que le premier alinéa de la résolution n° 2011-02-0072 adoptée le 21 février 2011 soit par la présente abrogé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

TRAVAUX PUBLICS

No 2011-11-0647

Annulation de l'appel d'offres SA-1969-TP-11 – Restauration du kiosque au parc Honoré-Mercier

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé des soumissions publiques pour les travaux de restauration du kiosque au parc Honoré-Mercier ;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres dépassent le budget prévu pour ce projet ;

CONSIDÉRANT qu'il y a en conséquence lieu d'annuler cet appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit annulé l'appel d'offres SA-1969-TP-11 relatif aux travaux de restauration du kiosque du parc Honoré-Mercier et que soient en conséquence rejetées les soumissions reçues à cet égard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2011-11-0648

Modification de la résolution n° 2011-06-0349 relative à la construction de chalets dans deux parcs municipaux

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une précision à la résolution n° 2011-06-0349 relative à l'octroi d'un

21 novembre 2011

contrat pour la construction de chalets au parc-école Saint-Gérard et au parc Marquis-De Montcalm ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis

Que le 2^o alinéa de la résolution n^o 2011-06-0349 adoptée le 20 juin 2011 soit remplacé par le suivant :

« Que les sommes requises à cette fin soient prises comme suit :

- un montant de 232 435 \$, plus les taxes applicables, soit la somme requise à l'égard de la construction du chalet du parc-école Saint-Gérard, à même le fonds du règlement d'emprunt n^o 0924, au poste comptable 22-709-24-400 ;
- un montant de 230 837,75, plus les taxes applicables, soit la somme requise à l'égard de la construction du chalet du parc Marquis-De Montcalm, à même le fonds du règlement d'emprunt n^o 0992, au poste comptable 22-109-92-400.

Que la présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution n^o 2011-07-0403.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

URBANISME

No 2011-11-0649

Remplacement d'un membre au Comité sur l'environnement et le développement durable

CONSIDÉRANT que par la résolution n^o 2011-07-0366, adoptée le 4 juillet 2011, le Conseil municipal procédait à la nomination des membres du « Comité sur l'environnement et le développement durable » ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement de monsieur Gérald Dion, lequel a démissionné de son poste de membre citoyen de comité en raison de son déménagement à l'extérieur de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Alain Paradis

Que madame Isabelle Papineau soit nommée membre citoyen au « Comité sur l'environnement et le développement durable » et ce, en remplacement de monsieur Gérald Dion suite à la démission de ce dernier.

21 novembre 2011

Que la résolution n° 2011-07-0366, adoptée le 4 juillet 2011, soit modifiée par le remplacement de « monsieur Gérald Dion » y apparaissant par « madame Isabelle Papineau ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2011-11-0650

Octroi de subventions dans le cadre du « Programme Rénovation Québec / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu / phase VIII »

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu poursuit l'objectif, dans le cadre du Programme Rénovation Québec (phase VIII), de favoriser la construction de nouveaux bâtiments d'habitation et la conversion et le recyclage d'immeubles commerciaux ou industriels, vacants ou sous-utilisés, à des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) propriétaires ont déposé une demande d'aide financière afin de réaliser un projet de construction de nouveaux bâtiments d'habitation ou de conversion d'anciens locaux commerciaux et industriels en logements ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction des conditions générales d'admissibilité au Programme et des critères particuliers établis par le règlement n° 1024 pour de tels projets, les quatre (4) projets soumis s'avèrent conformes et sont éligibles à une subvention ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction du budget disponible dans ce programme, l'aide financière à octroyer à chacun de ces quatre (4) projets est établie à 10 000 \$ pour chaque nouveau logement créé, soit le maximum prévu au règlement n° 1024 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand

D'accorder une aide financière aux propriétaires des immeubles suivants pour la réalisation de leur projet de construction de nouveaux bâtiments d'habitation ou de recyclage et de conversion à des fins résidentielles, lesquels projets se qualifient en fonction des conditions prévues au règlement n° 1024 établissant les critères du programme municipal de subvention « Rénovation Québec – Phase VIII / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » :

Sous-volet construction neuve :

- 200, rue Cousins Nord

21 novembre 2011

Démolition d'un bâtiment commercial et construction de deux bâtiments de six logements chacun – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme : 120 000 \$;

- 178-180, rue Mercier
Construction d'un bâtiment de six logements – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme : 60 000 \$;
- 405, rue Riendeau
Démolition d'un bâtiment commercial et construction d'un bâtiment de six logements – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme : 60 000 \$;

Sous-volet recyclage :

- 247, rue Jacques-Cartier Nord
Recyclage de deux suites commerciales en logements et rénovation de deux logements – montant maximal pouvant être accordé dans le cadre du programme 20 000 \$ pour le recyclage et 20 000 \$ pour la rénovation.

Que soit également autorisée une somme de 430 000 \$ pour la réalisation de dix-huit (18) projets de rénovation résidentielle qui sont inscrits sur une liste d'attente établie en octobre 2009.

Que les sommes requises aux fins de la présente soient pris à même les disponibilités du règlement d'emprunt n° 1020, au poste comptable 22-610-20-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2011-11-0651

Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Monsieur Éric Fortin – Lot 3 643 777 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Éric Fortin, en vue d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture le lot 3 643 777 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que le requérant est propriétaire de l'immeuble, comprenant une résidence portant le numéro civique 797, du boulevard Saint-Luc depuis le 1^{er} août 2005, et qu'il en fait un usage résidentiel ;

CONSIDÉRANT qu'auparavant (3 septembre 2003), un propriétaire antérieur a également fait un usage résidentiel ;

21 novembre 2011

CONSIDÉRANT qu'avant le 3 septembre 2003, l'usage dudit immeuble était de nature commerciale, soit au moment de l'entrée en vigueur de l'article 101.1 de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles*, L.R.Q., c.P-41.1, soit le 21 juin 2001 ;

CONSIDÉRANT que ledit article indique que l'usage protégé est celui existant au 21 juin 2001, soit commercial ;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite régulariser la situation existante et obtenir l'autorisation pour utiliser l'immeuble à des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles avoisinantes ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu appuie la demande présentée par monsieur Éric Fortin afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture du lot 3 643 777 du cadastre du Québec, le tout selon les critères d'évaluation énoncés à l'annexe « A » de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

No 2011-11-0652

DDM 11-2586 – Monsieur Pascal Poirier – Immeuble sis au 1834, rue Bellerive

La greffière adjointe explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Pascal Poirier et affectant l'immeuble situé au 1834, rue Bellerive.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Pascal Poirier à l'égard de l'immeuble constitué du lot 83-96 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Athanase et situé au 1834, rue Bellerive ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre la construction d'un garage isolé qui empiéterait dans la marge avant minimale prescrite ;

21 novembre 2011

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 4 octobre 2011 ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet dans le respect des normes réglementaires applicables ne cause aucun préjudice sérieux au requérant ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Germain Poissant

Que soit refusée la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Pascal Poirier à l'égard de l'immeuble situé au 1834, rue Bellerive et visant à y autoriser la construction d'un bâtiment secondaire empiétant dans la marge avant minimum prescrite.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

Messieurs les conseillers Gaétan Gagnon et Justin Bessette votent contre cette proposition.

ADOPTÉE

- - - -

No 2011-11-0653

DDM 11-2588 – « Gestion 2 E inc. » - Immeuble constitué du lot 4 317 343 du cadastre du Québec et situé sur la rue Saint-Eugène

La greffière adjointe explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par « Gestion 2 E inc. » et affectant un immeuble situé sur la rue Saint-Eugène .

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par « Gestion 2 E inc. » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 317 343 du cadastre du Québec et situé sur la rue Saint-Eugène ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'y permettre la construction d'un bâtiment d'habitation multifamilial comportant des garages au sous-sol et empiétant dans les marges avant et arrière prescrites ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 4 octobre 2011 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

21 novembre 2011

Que soit acceptée, sous condition, la demande de dérogation mineure présentée par « Gestion 2 E inc. » et affectant l'immeuble constitué du lot 4 317 343 du cadastre du Québec et situé sur la rue Saint-Eugène.

Que soit en conséquence autorisée, la construction d'un bâtiment d'habitation multifamilial :

- comportant des garages au sous-sol ;
- empiètement de 1,45 m dans la marge avant minimale prescrite à 7,5 m et de 8,4 m dans la marge arrière minimale prescrite à 18 m ;

le tout conformément aux plans n^{os} DDM-11-2588-01 à DDM-11-2588-05 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et à la condition suivante :

- l'aménagement des garages au sous-sol doit être cautionné par un professionnel compétent en la matière et approuvé par le Service des infrastructures et gestion des eaux.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la requérante.

ADOPTÉE

- - - -

No 2011-11-0654

DDM 11-2594 – Monsieur Hubert Chamberland – Immeuble sis au 1406, rue Jacques-Cartier Sud

La greffière adjointe explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Hubert Chamberland et affectant l'immeuble situé au 1406, rue Jacques-Cartier Sud.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Hubert Chamberland et affectant l'immeuble situé au 1406, rue Jacques-Cartier Sud ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre l'agrandissement du bâtiment para-agricole qui y est construit de façon à créer un empiètement de celui-ci dans les marges latérale et arrière;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 18 octobre 2011 ;

21 novembre 2011

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Hubert Chamberland à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 315 213 du cadastre du Québec et situé au 1406, rue Jacques-Cartier Sud.

Que soient :

- régularisée l'implantation du bâtiment para-agricole construit à cet endroit, lequel empiète de 6,72 m dans la marge latérale gauche prescrite à 10 m ;
- autorisé l'agrandissement de ce bâtiment de façon à créer un empiètement de celui-ci de 6,86 m dans la marge arrière prescrite à 10 m et de 8 m dans la marge latérale droite prescrite à 10 m ;

le tout conformément aux plans n^{os} DDM-11-2594-01 à DDM-11-2594-06 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2011-11-0655

**PIIA 11-2597 – Monsieur Martin Boisvert pour « Posimage »
– Immeuble sis au 81, rue Richelieu**

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Martin Boisvert à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 260 382 du cadastre du Québec et situé au 81, rue Richelieu ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet d'installation d'une nouvelle enseigne sur la façade principale du bâtiment érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 8 novembre 2011 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Martin Boisvert pour « Posimage » à l'égard de l'immeuble

21 novembre 2011

constitué du lot 4 260 382 du cadastre du Québec et situé au 81, rue Richelieu.

Que soit en conséquence autorisée l'installation d'une enseigne projetante sur la façade principale du bâtiment érigé à cet endroit, le tout conformément aux plans n^{os} PIA-11-2597-01 et PIA-11-2597-02 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2011-11-0656

PIIA 11-2606 – Madame Lise Tremblay – Immeuble sis au 135 – 4^e Avenue

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par madame Lise Tremblay à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 242 du cadastre du Québec et situé au 135 – 4^e Avenue ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 8 novembre 2011 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Gaétan Gagnon
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame Lise Tremblay à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 242 du cadastre du Québec et situé au 135 – 4^e Avenue.

Que soient en conséquence autorisés les travaux relatifs au remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout conformément aux plans n^{os} PIA-11-2606-01 et PIA-11-2606-02 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la requérante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

21 novembre 2011

AVIS DE MOTION

No 2011-11-0657

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1042

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1042 et intitulé « Règlement autorisant l'exécution de travaux de reconstruction des infrastructures municipales pour une section de la rue Saint-Michel, entre la rue Dorchester et le boulevard de Normandie, décrétant une dépense n'excédant pas 4 542 000 \$ et un emprunt à cette fin », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 21 novembre 2011.

-- -- -- --

No 2011-11-0658

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1047

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Christiane Marcoux, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1047 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0527 concernant le bruit, tel que modifié par les règlements n^{os} 0749, 0857, 0864, 0939 et 1010, afin de limiter le bruit causé par l'usage d'une arme à feu », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 21 novembre 2011.

-- -- -- --

RÈGLEMENTS

No 2011-11-0659

Adoption du règlement n° 1039

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1039 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

21 novembre 2011

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1039 et renoncent à sa lecture.

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement portant le n° 1039 et intitulé « Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Amendement à la proposition principale

Monsieur le conseiller Justin Bessette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Laplante, propose un amendement à l'article 6.5 du règlement n° 1039 pour remplacer le montant de « 200 \$ » inscrit audit article par « 25 \$ ».

Un vote sur cet amendement est pris :

Madame et messieurs les conseillers votent pour l'amendement :

Justin Bessette
Gaétan Gagnon
Jean Fontaine
Stéphane Legrand
Germain Poissant
Christiane Marcoux
Marco Savard
Yvan Berthelot
Alain Paradis
Alain Laplante
Robert Cantin

L'amendement à la proposition principale est adopté.

La proposition principale telle qu'amendée se lit comme suit :

Que le Conseil municipal procède à l'adoption du règlement n° 1039 intitulé « Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu », avec un amendement à l'article 6.5 en remplaçant le montant de « 200 \$ » par « 25 \$ ».

ADOPTÉE

— — — —

21 novembre 2011

DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal :

- Registre cumulatif des achats pour la période de janvier à octobre 2011
- Monsieur Jean Fontaine – Déclaration de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- Monsieur Alain Laplante – Déclaration de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- Madame Christiane Marcoux – Déclaration de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 27 octobre 2011

— — — —

CORRESPONDANCE

Les communications suivantes sont ensuite soumises au Conseil municipal, à savoir :

FEUILLET NO 2011-020

Lettres reçues de :

- 1) Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu / Appui concernant notre demande auprès des autorités du ministère de la Défense nationale pour retrouver le statut universitaire du Collège militaire royal de Saint-Jean.
- 2) Mme Doris Trotier, ca, directrice du Service du financement municipal du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement no 1035 et intitulé « Règlement autorisant le remplacement des feux de circulation aux intersections des rues Saint-Jacques et Jacques-Cartier Nord et Saint-Jacques et Champlain, ainsi que la modification du feu de circulation à l'intersection des rues Saint-Jacques et Richelieu et ses travaux connexes, décrétant une dépense n'excédant pas 788 000 \$ et un emprunt à cette fin »

21 novembre 2011

- 3) Mme Doris Trotier, ca, directrice du Service du financement municipal du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement no 1038 et intitulé « Règlement autorisant le paiement d'honoraires professionnels en vue de la réalisation de travaux de réaménagement des entrées sud et nord du centre-ville de la municipalité, décrétant une dépense n'excédant pas 601 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- 4) Mme Joceline Béland, directrice de la Direction de la Montérégie du ministère des Transports du Québec / Approbation du règlement no 0988 et intitulé « Règlement modifiant le règlement no 0278 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils, amendé par les règlements nos 0471, 0661, 0731 et 0902, afin de permettre la circulation des camions sur une section des rues Curé-Provost, Gérard-L'Écuyer et Jean-Talon »
- 5) Madame Hélène Dussault, présidente, Éco-train, nous envoie près de 331 lettres pour la période du 23 au 31 octobre 2011 toujours en relation avec la campagne de sensibilisation à l'égard de l'étude de faisabilité pour l'établissement d'un train de banlieue.

Réclamations reçues de :

- 1) Desjardins, Assurances générales, pour son client monsieur Norbert Landry, 687, rue Raymond, pour refoulement d'égout survenu le ou vers le 23 octobre 2011

— — — —

Monsieur le conseiller Alain Laplante quitte son siège de conseiller.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions, les questions portent, notamment, sur les sujets suivants, à savoir :

- Demande d'informations sur l'émission d'un chèque émis à la firme d'avocats « Dunton, Rainville » et vérification si la municipalité a procédé par appel d'offres.
- Nom des firmes d'avocats qui agissent dans les dossiers relatifs à la « Singer » et le plan de conservation.

21 novembre 2011

- On soulève le mauvais fonctionnement du système de micros dans la salle du Conseil municipal.
- Raisons du fonctionnement continu des véhicules auto-patrouille lorsque les policiers surveillent un endroit.
- La hausse des frais de scolarité.
- Le délai pour adapter des bâtiments municipaux pour les personnes handicapées et l'aménagement d'un trottoir sur une section de la rue Choquette.
- La coupe d'arbres sur le terrain connu comme étant la pinède située à l'Île Sainte-Thérèse.
- La situation concernant l'exclusion de deux (2) membres du conseil des réunions du comité plénier.
- Un représentant de l'organisme « ICltv.ca » donne de l'information et dépose un document concernant la présence de caméras pendant les séances du conseil.
- Coupe d'arbres matures et problématique de bruit dans le secteur de la rue Saint-Louis.

- - - -

Monsieur le conseiller Alain Laplante reprend son siège de conseiller dans la salle des délibérations.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle et leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- Madame la conseillère Christiane Marcoux et messieurs les conseillers Jean Fontaine, Justin Bessette et Germain Poissant déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.
- L'exclusion de deux (2) membres du Conseil municipal des réunions du comité plénier. La réception des documents transmis pour la séance du 21 novembre 2011.
- L'amendement apporté au règlement n° 1039 concernant le code d'éthique et de déontologie.

21 novembre 2011

- La désignation du maire suppléant.
- Le fonctionnement des véhicules auto-patrouille en période de surveillance.
- Le discours de monsieur le maire sur la situation financière et plus particulièrement la hausse des taxes pour 2012.
- Les travaux prévus sur la rue Saint-Michel.
- Le mandat accordé pour la préparation de plans et devis pour le réaménagement de l'entrée sud du centre-ville.
- L'inscription du 5^e groupe scout au concours du « Fonds communautaire Aviva ».
- L'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du personnel.
- La Loi sur le financement politique dans le domaine électoral municipal.
- Rappel sur la tenue d'une séance d'information sur le projet de revitalisation du centre-ville le 22 novembre 2011 à 7 h 30.
- L'approbation du règlement n^o 0988 par le ministère des Transports du Québec visant notamment à interdire la circulation de camions sur les rues Curé-Provost et Gérard-L'Écuyer.
- Réception d'une mise en demeure par un membre du conseil et concernant des propos inappropriés.
- Le développement en général incluant le développement du site de l'ancienne usine « Singer ».
- Invitation au brunch de monsieur le maire le 27 novembre 2011 au profit de la Société Saint-Vincent-de-Paul.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2011-11-0660

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Legrand
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

21 novembre 2011

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 21 h 50

Maire

Greffière adjointe
